

Alimentation et précarité en milieu urbain

Quels modèles pour l'aide alimentaire à Genève ?

Journée d'atelier

09h00 - 17h30

mercredi 19 mai 2021

Pavillon Sicli

[Inscription obligatoire jusqu'au 29 mars](https://form.typeform.com/to/VaQWKFWd)

(<https://form.typeform.com/to/VaQWKFWd>)

En raison de la situation sanitaire, et dans l'objectif de tenir cette rencontre en présence, les places sont limitées à 1 personne par institution/association/collectif.

www.hesge.ch/developpement-urbain

La plateforme de développement urbain HES-SO Genève a le plaisir de vous convier à la journée d'atelier *Alimentation et précarité en milieu urbain: quels modèles pour l'aide alimentaire à Genève?* en collaboration avec le Département de la cohésion sociale du canton de Genève.

Dans le cadre de son projet pilote *Résonances Urbaines*, la plateforme de développement urbain HES-SO Genève collabore avec le Département de la cohésion sociale (DCS) du canton de Genève autour de la thématique «Alimentation et précarité en milieu urbain».

L'accès à une alimentation saine et durable à toute la population, dans une perspective de santé publique et indépendamment des conditions socioéconomiques, est un enjeu central pour le territoire genevois, fortement renforcé par la crise actuelle du coronavirus et la demande croissante de l'aide alimentaire.

Le DCS a pour volonté de tirer des enseignements tant pratiques qu'académiques de cette crise et d'ouvrir les réflexions autour du rôle tenu par l'alimentation au sein des ménages précaires du canton et des moyens permettant de lever les obstacles pour garantir celle-ci, tant en quantité qu'en qualité.

UNE JOURNÉE D'ATELIER

Objectifs

La journée d'atelier a pour buts suivants :

1. Identifier et rassembler les initiatives, actions et dispositifs existants sur le territoire genevois en matière d'aide alimentaire à un niveau macro et micro.
2. Discuter et imaginer les formes et les ressources nécessaires à la coordination du réseau d'acteurs actifs sur le territoire genevois.

Déroulé de la journée

La matinée est organisée en deux temps:

1. une table ronde avec des chercheurs et chercheuses du monde académique et des présentations de diverses initiatives associatives et institutionnelles actives sur le territoire genevois.
2. L'après-midi est dédiée à un temps d'échange entre les participant.es par la construction de visions et de propositions collectives.

La journée se termine par une restitution en la présence du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz, chargé de la cohésion sociale.

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Avant la crise sanitaire qui a éclaté à Genève au mois de mars 2020, le nombre et la diversité des profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire augmentaient de façon continue, surtout au sein de la Fondation Colis du Cœur. La récolte de denrées alimentaires reposait essentiellement sur la Fondation Partage, principale banque alimentaire du canton, et l'aide alimentaire était prodiguée au travers de colis, d'épiceries solidaires communales ou privées et de repas conditionnés. Depuis mars 2020 et jusqu'à ce jour, la tendance d'une augmentation de la demande a été confortée, et ce de manière exponentielle, comme Pierre Philippe, directeur des Colis du cœur, en a témoigné en décembre dernier : « La précarité actuelle n'est pas une seconde vague, mais une inondation. Et l'eau continue de monter »¹.

Face à l'augmentation importante de la demande au début de la pandémie et sur l'impulsion en premier lieu d'un nouvel acteur associatif, la Caravane de solidarité, puis avec le concours de la Ville de Genève et de différents partenaires associatifs, une réponse d'urgence inédite a été mise sur pied. Une distribution hebdomadaire a vu le jour dans un lieu centralisé, la Patinoire des Vernets. A cette première action d'envergure, a succédé une distribution décentralisée sur 8 sites répartis dans 7 communes, sous la coordination du DCS et en collaboration étroite avec les services sociaux communaux. En juin 2020, le Grand Conseil a par ailleurs voté un crédit de 5 millions de francs en faveur de la Fondation Partage pour permettre à la banque alimentaire de répondre à la situation d'urgence. En parallèle de l'aide alimentaire, un soutien social de proximité était offert aux bénéficiaires, principalement par l'Hospice général et les services sociaux communaux, ainsi que par des associations. Progressivement, le nombre de sites a été réduit à 4 et l'organisation de ceux-ci repose désormais principalement sur les Colis du Cœur, avec toutefois le maintien d'une permanence sociale sur les sites. Le 8 février, la Fondation a pris la décision de fermer le site de distribution situé dans la commune de Thônex en raison des risques de contrôles d'identités encourus par les bénéficiaires. En parallèle de ces actions d'envergure, nombreuses associations et groupements citoyens ont continué ou initié des distributions de repas et de denrées alimentaires sur le territoire. Depuis le début de la crise sanitaire, les réponses à la demande de l'aide alimentaire ont donc été multiples et en constant mouvement.

Comme l'ont révélé les études menées respectivement par MSF et les HUG² et par l'UNIGE³, la crise a eu des conséquences néfastes sur l'alimentation, aussi bien concernant la quantité que la qualité ou la diversité. De plus, ces études ont démontré l'importance de la prise en considération des populations

¹ Colis du cœur (2021). Consulté le 28.01.21 à <https://www.colisducoeur.ch/seconde-vague-inondation/>

² MSF, HUG (2020), Connaissance, attitude et pratiques en lien avec le covid-19 parmi les personnes en insécurité alimentaire à Genève

³ Bonvin, J.M., Lovey, M., Rosenstein, E. & Kempeneers, P. (2020). La population en grande précarité en période de COVID-19 à Genève : conditions de vie et stratégies de résilience. Rapport final de l'étude sollicités par la fondation Colis du Cœur. Genève : Université de Genève

invisibles marquées par la précarité, notamment au travers de l'évaluation de politiques sociales adaptées, la lutte contre le mal-logement ou encore l'accessibilité à l'emploi et aux contrats de travail.

Les moyens de lutter contre l'insécurité alimentaire se révèlent donc multiples, l'accessibilité à des denrées alimentaires ainsi que de produits transformés en suffisance étant un levier d'action identifié parmi d'autres⁴. A ces propositions viennent s'agréger les questions de la qualité, du choix et de la dignité dans les modèles de distribution adoptés afin de viser à la mise en œuvre plus globale du droit à l'alimentation⁵. En effet, souvent, les bénéficiaires de l'aide alimentaire doivent se contenter de ce qui leur est donné et ainsi adapter leur alimentation, plutôt que de répondre à leurs habitudes et souhaits⁶.

La crise alimentaire, fortement intensifiée par la pandémie de COVID-19, a ainsi mis en lumière, d'une part la multitude d'acteurs associatifs, institutionnels et citoyens actifs en matière d'aide alimentaire sur le territoire genevois et d'autre part, la diversité d'actions de différentes échelles, avec des missions spécifiques et complémentaires.

En temps de crise, la collaboration ad hoc engagée par divers acteurs a permis la mise en place de dispositifs d'urgence exceptionnels, répondant aux besoins immédiats mais ne présentant cependant pas une solution sur le long terme. La crise sanitaire n'a ainsi fait que révéler et renforcer une problématique déjà présente auparavant sur le territoire.

Dès lors, la journée d'atelier sera guidée par les questions suivantes:

- > Quels sont les dispositifs de l'aide alimentaire (épiceries solidaires, distributions, fermes urbaines, restaurants solidaires, bons d'achats, etc.) à renforcer et inventer pour garantir le droit à l'alimentation?
- > Quelles sont les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de telles actions et à la coordination des acteurs?
- > Quelles stratégies territoriales adopter pour identifier et coordonner les différents contextes et dispositifs de l'aide alimentaire ?

Ces questions constitueront le cœur de l'atelier qui vise à rassembler les acteurs actifs dans le domaine de l'alimentation et l'aide alimentaire sur le territoire genevois et à créer les conditions cadres pour ouvrir collectivement les perspectives autour de ces enjeux.

⁴ idem

⁵ «Le droit à l'alimentation est le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit aux moyens d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne. » consulté le 28.01.21 à <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Food/Pages/AboutHRFood.aspx>

⁶ Ossipow, L., Cuénod, B., (2019) Banques alimentaires et right to food en Suisse, Revue des sciences sociales [En ligne], consulté le 17 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/revss/3932> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revss.3932>